

PROCÈS-VERBAL

Résolution test PCR

Membres votants :

Michel CALLOT, Président, Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Résolution test PCR :

Sur le fondement d'une disposition de la loi du 17 juin 2020 permettant aux fédérations de modifier leur réglementation pour faire face aux conséquences des mesures prises pendant l'état d'urgence sanitaire et dans le souci de participer à l'effort de protection collective et de maintenir la bulle de protection organisée par l'UCI pour les Elites Hommes et Femmes, il est proposé d'imposer un test PCR aux coureurs/ses Elites Hommes et Femmes participant aux Championnats de France Route du 21 au 23 août 2020 à Grand-Champ. Cette mesure concerne également l'encadrement de ces coureurs/ses.

Un test PCR devra être réalisé 10 jours maximum avant le début de l'épreuve courue, épreuve en ligne et Contre-la-Montre.

Pour éviter tout risque sanitaire et protéger les autres, les arbitres refuseront l'accès à la compétition aux coureurs/ses et encadrants n'étant pas en capacité de présenter les résultats du test requis lors de la confirmation des partants fixée au jeudi 20 août.

De ce fait, et compte tenu de la date de réunion du prochain Bureau Exécutif, soit le 10 septembre 2020, il a été décidé de faire application de l'article 19 du Règlement intérieur de la Fédération qui permet, de façon exceptionnelle, d'organiser une saisine du Bureau Exécutif par voie électronique.

Pour ce faire, je viens par le présent message vous soumettre pour approbation la proposition de la Commission Nationale Route, telle que présentée et énoncée ci-avant.

Vu l'imminence de la tenue des Championnats de France Route, et la nécessité, en cas d'approbation par le Bureau Exécutif, que cette proposition, soit communiquée aux coureurs et coureuses concernés, je vous demande donc de bien vouloir retourner votre vote à l'adresse y.pouey@ffc.fr pour **le dimanche 2 août 2020, Midi** en notifiant :

- Approuvé
- Refusé
- Abstention

Ce vote électronique s'est clôturé le dimanche 2 août à midi, les résultats sont :

Nombre de votants : 9
Exprimés : 7
Approuvés : 7

La résolution est adoptée.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY